

Conférence annuelle de STI Canada – politique d’annulation

Toutes les annulations sont soumises à la politique de remboursement suivante :

1. Les remboursements seront traités après l’événement ;
2. Les annulations d’inscription pour les délégués qui sont reçus avant le 16 avril 2010 seront remboursées entièrement ;
3. Les annulations d’inscription pour les délégués qui sont reçus après le 16 avril et avant le 14 mai 2010 seront remboursées à 50 % ;
4. Les annulations d’inscription pour les délégués qui sont reçus après le 14 mai 2010 ne seront pas remboursées ;
5. Les remplacements de délégués sont permis en tout temps.